



École primaire publique Le chêne centenaire

Place des droits de l'Homme

35410 NOUVOITOU

02 99 37 42 70

06 22 97 01 62

ecole.0352056v@ac-rennes.fr

Rentrée scolaire 2025-2026

NOTE DE RENTREE A CONSERVER A LA MAISON



Directrice de l'école : Fleur EL HIMER

L'école est dans la **circonscription de Châteaugiron** sous l'autorité de Mme BARRIET, **inspectrice de l'Éducation Nationale** (02 99 25 10 69 ce.ien35.chateaugiron@ac-rennes.fr).

Calendrier scolaire 2025/2026	
Rentrée des classes	Lundi 1 ^{er} septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Début le vendredi soir 17 octobre 2025, reprise le lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Début le vendredi soir 19 décembre 2025, reprise le lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Début le vendredi soir 13 février 2026, reprise le lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Début le vendredi soir 10 avril 2026, reprise le lundi 27 avril 2026
Jour férié	Pont de l'Ascension : J 14/05/26 et V 15/05/26
Fin des cours	Vendredi 3 juillet 2026 après la classe

Les classes et l'équipe de professionnels sur temps scolaire

- 370 élèves de 3 à 11 ans sont scolarisés dans l'école. Ils sont répartis sur 16 classes.
- 17 professeurs des écoles assurent l'enseignement, la directrice est déchargée à temps plein. Les deux membres du RASED (psychologue scolaire et enseignante spécialisée du réseau d'aide aux élèves en difficulté) complètent l'équipe enseignante en intervenant ponctuellement.
- 5 agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) apportent leur expertise dans l'accompagnement des enfants dans les classes maternelles.
- 4 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) complètent l'équipe de professionnels sur temps scolaire (selon les notifications de la MDPH 35).
- Langue vivante étrangère : début de l'apprentissage de l'anglais en CP, initiation à l'allemand en CM1 et en CM2 dans le cadre de la liaison école-collège.
- **Sorties pédagogiques et intervenants** : organisées selon les projets des classes et les réglementations. Ponctuellement, selon les projets particuliers mis en œuvre par les classes, des intervenants extérieurs peuvent apporter leurs compétences et savoir-faire aux enseignants (éducateur sportif, animateur EDD, culture, arts). Les parents et grands-parents sont également sollicités pour participer à l'encadrement de plusieurs activités (piscine, vélo, école dehors, sorties ponctuelles).

Les horaires

Différents temps se succèdent, identiques quels que soient les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

	Horaire	Nature	Responsabilité
Périscolaire matin	7h30-8h20	Périscolaire	Mairie
Matinée de classe (y compris accueil et récréation)	8h20-12h	Scolaire	Éducation nationale
Pause méridienne : restauration et ateliers	12h-13h50	Périscolaire	Mairie
Après-midi de classe (y compris accueil et récréation) MATERNELLE de la PS à la GS*	13h40-16h20	Scolaire	Éducation nationale
Après-midi de classe (y compris accueil et récréation) ELEMENTAIRE du CP au CM2*	13h50-16h30	Scolaire	Éducation nationale
Périscolaire soir Temps du goûter	16h30-17h30	Périscolaire	Mairie
Périscolaire soir + étude surveillée (lundi et jeudi)	16h30-17h30	Périscolaire	Mairie
Périscolaire soir (18h30 le vendredi)	17h30-19h00	Périscolaire	Mairie

* *Le décalage de 10 minutes sur les horaires d'après-midi permet de fluidifier la sortie des classes en fin de journée et d'assurer une meilleure sécurité.*

Pour les temps périscolaires, l'inscription est obligatoire par le biais du portail famille. Aucune inscription ne se fera par mail ou par téléphone. L'inscription et la désinscription aux temps périscolaires se font jusqu'à 9h le matin du jour concerné. Vous pouvez retrouver le détail des modalités de fonctionnement des services dans le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires, qui se trouve sur le site du portail famille (onglet « INFOS »).

Vous pouvez contacter la mairie via l'onglet « Messages » du portail famille.

L'équipe enseignante et la directrice n'ont pas accès au portail familles, il est géré par la mairie.

Les entrées et sorties des élèves

Tous les enfants doivent être entrés dans l'enceinte scolaire à 8h30, jusqu'à trois retards exceptionnels peuvent être tolérés par période, au-delà, l'accès à l'école n'est pas possible et un rendez-vous sera pris avec la famille. Tous les parents d'élèves de maternelle doivent être ressortis à 8h40, la directrice ferme alors le portail.

Toute personne se déplaçant sur un engin roulant (vélo, trottinette) doit poser le pied à terre dès le portail. L'usage du téléphone portable est proscrit dans l'enceinte scolaire (pour les enfants comme pour les adultes qui les accompagnent).

Maternelle :

En maternelle, les cinq classes sont regroupées dans le même bâtiment.

Entre 8h20 et 8h30, les élèves de maternelle entrent par le portail (côté droit) accompagnés par leur responsable jusqu'à l'entrée de la classe.

A 12h et à 16h20, quasiment chaque classe a une sortie distincte pour limiter l'attente.

Arrivée des enfants pour la sieste : Les parents viennent amener leur enfant à l'entrée du centre de loisirs entre 13h15 et 13h20, il y sera pris en charge par un personnel périscolaire.

Pour les enfants de maternelle qui mangent à la maison et ne font pas la sieste, l'arrivée se fait entre 13h40 et 13h50 par le grand portail de la cour maternelle.

Elémentaire :

A l'élémentaire, les enfants entrent seuls dans l'école par le portail côté gauche pour se rendre dans leur classe. Les parents ne peuvent pas les accompagner dans l'école.

A la sortie, les élèves sont confiés aux services périscolaires s'ils y sont inscrits ou raccompagnés au portail principal : ils peuvent sortir seuls (les enseignants restent disponibles pour accompagner un enfant au périscolaire si besoin).

A 16h30, nous remercions les parents d'élèves d'élémentaire de bien vouloir laisser un espace libre devant le portail et tout du long du grillage et de la haie, ainsi toutes les classes élémentaires pourront sortir sur la place des droits de l'Homme pour éviter un attroupement d'élèves et d'enseignants concentrés autour du portail et donc fluidifier la sortie.

Arrivée ou sortie d'élèves pendant le temps scolaire :

Il n'est possible de venir sur les horaires de classe que dans les cas suivants :

- Suivis réguliers à horaires fixes après signature d'un formulaire spécifique
- Réunion à l'école (ESS ou équipe éducative) ou participation à une activité scolaire (sortie, école dehors...)
- Récupération d'un enfant malade ou blessé suite à l'appel de l'école

Il faut alors sonner en sélectionnant l'onglet ECOLE et parler dans le micro (petit orifice tout en bas du dispositif). Si cela ne fonctionne pas,appelez sur le téléphone fixe ou le téléphone portable de l'école (numéros écrits sur le panneau d'affichage de l'école). Il n'y a pas de secrétariat/vie scolaire, c'est la directrice qui gère la sonnette en plus des autres missions : il se peut donc que ce service soit ponctuellement perturbé.

Pour tout autre motif ponctuel et exceptionnel, merci de garder si possible votre enfant pour la demi-journée ou bien d'indiquer en amont sur le cahier de liaison l'heure et la date d'arrivée ou départ sur temps scolaire.

MERCI DE BIEN REFERMER LE LOQUET HAUT DU PORTAIL A CHAQUE ENTREE ET SORTIE DE L'ECOLE.

Les parents d'élèves et l'école

Les parents peuvent s'investir de différentes manières dans la vie de l'école :

- en échangeant régulièrement avec leur enfant et l'équipe pédagogique en se référant à la Charte de la communication en vigueur dans l'école,
- en participant à certaines activités particulières : journées à thème, cross de l'école, accompagnement à la piscine, en école dehors ou en sorties scolaires, participation aux ventes de gâteaux du vendredi...
- en siégeant au conseil d'école en tant que représentant (contact représentants : conseil.ecole.chene.centenaire@gmail.com). **VOUS ETES CANDIDAT ? CONTACTEZ L'ECOLE PAR MAIL AU PLUS TARD LE 22 SEPTEMBRE.**
- en rejoignant l'association de parents d'élèves partenaire de l'école : APE du chêne centenaire, contact mail ape.chenecentenaire@gmail.com.

Voici les liens de contact pour suivre l'actualité de l'APE sur les réseaux sociaux :

Facebook : <https://www.facebook.com/ape.chene.52>

Instagram : <https://www.instagram.com/apechenecentenaire>

Vendredi 5 septembre 2025 :

- Goûter organisé par les représentants de parents d'élèves à 16h30
- Apéro organisé par l'Association des Parents d'Elèves à 18h

Ces deux rendez-vous seront l'occasion de vous présenter le rôle des RPE et les missions de l'APE.

Un cahier de liaison (couverture jaune) est confié à chaque élève jusqu'au CP. A partir du CE1, le cahier de liaison est inclus dans l'agenda commun à tous les élèves, toutes les informations école et classe y sont consignées et doivent être signées par les parents. Certaines informations seront aussi diffusées par mail et sur le site internet de l'école : <https://ecole-primaire-chene-centenaire-nouvoitou.ac-rennes.fr/> .

Absence des élèves :

- **En cas d'absence imprévue d'un élève**, la famille doit immédiatement la signaler à l'école (par mail ou message téléphonique). En cas d'absence prévue, privilégier le cahier de liaison. **Dans tous les cas d'absence, le motif devra être précisé par écrit dans le cahier de liaison au retour de l'enfant sur un coupon non collé (à partir du CE1, les coupons sont déjà inclus dans le cahier de liaison) ou via une application numérique si l'enseignant vous signale cette possibilité.**

- En cas d'absence, quel qu'en soit le motif, l'enseignant n'a pas à transmettre le travail fait en classe. Votre enfant rattrapera ensuite progressivement le travail à son retour en classe. Vous pouvez aussi vous rapprocher de camarades de classe pour récupérer le travail fait pendant l'absence.

Assurance scolaire : Merci de fournir pour chaque enfant une attestation à son nom et prénom de **responsabilité civile et individuelle accident**.

Scolarisation des élèves nécessitant une attention particulière :

Pour les enfants nécessitant une attention particulière (traitement médical long, allergies alimentaires, asthme important...) un protocole d'accueil individualisé (PAI) doit être rédigé (signature du médecin + protocole + ordonnance) : **c'est à vous de faire la demande de PAI auprès de la directrice.**

Dans le cas d'une prescription de médicaments de courte durée (sans PAI), la prise de médicaments se fait à la maison et non à l'école tant que c'est possible. Dans certains cas et après échange avec l'enseignant ou la directrice, un médicament peut être donné sur temps scolaire (fournir en mains propres à un adulte médicament + ordonnance + mot des parents détaillant jours/horaire/dose à administrer – **ne jamais mettre de médicaments directement dans le cartable**).

Procédure de demande de rendez-vous :

Vous souhaitez échanger avec un enseignant ? Comme indiqué dans la charte de la communication en vigueur dans l'école, merci d'utiliser le cahier de liaison de votre enfant pour demander un rendez-vous en précisant vos disponibilités. Il n'est pas possible d'échanger directement au portail ou en vous présentant à la classe pour des raisons de confidentialité, de qualité des échanges et de disponibilité.

Pour échanger avec la directrice (questions administratives et de fonctionnement de l'école), privilégiez la demande de rendez-vous par mail (il est possible d'utiliser le cahier de liaison).

Ecole dehors :

Plusieurs classes font école dehors une demi-journée par semaine. Les enseignantes mettront un mot spécifique pour préciser le jour et ce qu'il faut prévoir.

Savoir nager :

Tous les CP, CE1 et CE2 vont pouvoir bénéficier d'un cycle de natation. Nous aurons besoin pour chaque classe de parents accompagnateurs (aide vestiaires) et de parents agréés (aide dans l'eau). Si vous êtes volontaire, contactez-moi par mail pour connaître les modalités d'inscription aux dates d'agrément proposées :

DATES et HORAIRES	LIEU
Jeudi 4 septembre à 18h	Piscine de Cesson
Lundi 8 septembre 2025, matin, horaire non encore défini	Piscine Inoxia à Chateaugiron
Mardi 9 septembre 2025 à 18h30	Piscine les Ondines à Janzé
Mercredi 10 septembre 2025 à 17h30	Piscine La Conterie à Chartres de Bretagne
Jeudi 11 septembre 2025 à 17h30	Piscine Inoxia à Chateaugiron
Jeudi 12 septembre 2025 à 16h30	Piscine La Conterie à Chartres de Bretagne
Jeudi 27 novembre 2025 à 17h30	Piscine Inoxia à Chateaugiron

Les enseignants – Année 2025-2026

				
PS <u>Noëlie</u> BOURSEAU	PS/GS Laëtitia LHOTELLIER	MS <u>Anne</u> HEBERT	MS/GS Corinne NEVEU	GS <u>Nolyen</u> DU-BOISGUEHENEUC
				
CP Sophie LE DEVEDEC	CP <u>Muriel</u> ALLAIN- DIEULANGARD	CP/CE1 Carole GUERIN	CE1 Sophie GARCIA	CE1/CE2 Aurélia ALIX- GUEGEN
				
CE2 <u>Nathalie</u> FLEHO	CE2/CM1 <u>Orianne</u> BELLEGARDE	CM1 Angélique LOUISON	CM1/CM2 Charline GREMILLON	CM2 Clotilde ROCHE
CE2 Philippe SARASIN				

Les ATSEM – Année 2025-2026

				
PS Laurence DAVID	PS Nadège FAVRE	MS Manuella MARCHAND	MS/GS Emmanuelle ANNIC	GS Gaby LETURGIE

Les AESH - Année 2025-2026

			
Mélanie VIGNEAU-BOUCHAUD	Teresa NUNES RIBEIRO	Valérie ENJALBERT	Aurélie DIAZ ANGELES ORTEGA